



Commissariat aux langues officielles

2023-2024

Plan ministériel

L'honorable Dominic LeBlanc, c.p., c.r., député
Ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et
des Collectivités

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le président
du Conseil privé de du Roi pour le Canada, 2023

N° de cat. SF1-5F-PDF

ISSN 2371-6460

Ce document est disponible sur le site Web du Commissariat aux
langues officielles, à www.languesofficielles.gc.ca/fr

Table des matières

De la part du commissaire aux langues officielles du Canada	1
Aperçu de nos plans.....	3
Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus et principaux risques.....	6
Services internes : résultats prévus.....	14
Dépenses et ressources humaines prévues	16
Dépenses prévues.....	16
Ressources humaines prévues.....	17
Budget des dépenses par crédit voté.....	18
État des résultats condensé prospectif	18
Renseignements ministériels	20
Profil organisationnel	20
Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités	20
Contexte opérationnel.....	20
Cadre de présentation de rapports	20
Renseignements connexes sur le répertoire des programmes	21
Dépenses fiscales fédérales	21
Coordonnées de l'organisation.....	22
Annexe : définitions.....	23
Notes en fin d'ouvrage	26

De la part du commissaire aux langues officielles du Canada

J'ai le plaisir de présenter le Plan ministériel 2023-2024 du Commissariat aux langues officielles (le Commissariat), lequel énonce les activités prévues et les résultats escomptés à l'appui du mandat de l'organisation.

En 2023-2024, le Commissariat commencera la cinquième année de la mise en œuvre de Vision 2025, un plan que j'ai lancé lorsque je suis entré en fonction en 2018 afin de donner une orientation stratégique à mon mandat de sept ans.



Les activités énoncées dans le présent plan appuient les trois grandes priorités externes que j'ai fixées au début de mon mandat : moderniser la *Loi sur les langues officielles* (la *Loi*); surveiller la mise en œuvre du Plan d'action pour les langues officielles; veiller à ce que les institutions fédérales respectent leurs obligations en matière de langues officielles. Une quatrième priorité, de nature interne, consiste à favoriser une culture de collaboration et d'optimisation des ressources au sein d'un milieu de travail hybride, ce que le Commissariat continuera de faire tout le long de l'année.

Dans le contexte de la modernisation de la *Loi*, qui a gagné du terrain au cours de la dernière année, le Commissariat a déployé des efforts considérables pour garantir que la nouvelle version de la *Loi* sera actuelle, dynamique et robuste. Bien que le projet de loi C-13, qui vise à renforcer la *Loi*, n'ait pas encore été adopté, la modernisation de la *Loi* continuera d'être la priorité absolue du Commissariat en 2023-2024 en raison de son incidence majeure sur les droits linguistiques des Canadiens et des Canadiennes ainsi que sur le statut des langues officielles dans la société canadienne. À la lumière des changements qui devraient être apportés au régime législatif des langues officielles ainsi que des nouveaux pouvoirs et des nouvelles fonctions connexes du Commissariat, l'organisation a entamé un vaste processus de planification qui se poursuivra tout le long de l'année. Le Commissariat a formé en son sein des équipes de travail chargées de se pencher sur les incidences à plusieurs volets d'une nouvelle loi visant l'organisation, de la révision et la mise à jour de son processus d'enquête à la définition de son rôle de promotion en passant par la communication de son nouveau mandat aux institutions fédérales et à ses intervenants. Bien qu'une période de transition soit à prévoir avant que le projet de loi C-13 puisse être pleinement promulgué, le Commissariat est déterminé à bien orienter l'organisation dans les changements à venir, tant à l'interne (pour garantir le soutien des employés) qu'à l'externe (pour mobiliser les intervenants du domaine des langues officielles et le public canadien).

Le *Plan d'action pour les langues officielles* est le principal outil du gouvernement à l'appui de la vitalité des langues officielles dans la société canadienne. J'espère une mise en œuvre

opportune du prochain plan d'action pour les langues officielles, qui devrait être lancé en avril 2023. L'analyse de l'actuel *Plan d'action* a aidé le Commissariat à énoncer certaines améliorations clés que le gouvernement devrait intégrer dans la prochaine version. Je continuerai de surveiller de près la mise en œuvre du *Plan d'action* compte tenu de son incidence directe sur les communautés de langue officielle à l'échelle nationale.

Pour veiller à ce que les institutions fédérales respectent leurs obligations en matière de langues officielles, le Commissariat continuera de collaborer avec elles pour les inciter à se conformer à la *Loi*. L'expertise du Commissariat relativement aux plaintes, aux enquêtes et aux suivis des recommandations formulées par l'organisation constitue aussi un outil clé pour aider les institutions fédérales à remplir leurs obligations.

Je continuerai de transmettre aux comités permanents du Sénat et de la Chambre des communes les commentaires reçus de citoyens des quatre coins du pays concernant les langues officielles. Je continuerai également de comparaître devant les tribunaux fédéraux pour garantir qu'ils donnent une interprétation large et libérale aux obligations linguistiques.

Je suis honoré de tenir le rôle de commissaire aux langues officielles alors que nous examinons en profondeur les lois linguistiques pour la première fois en plus de trois décennies : il s'agit d'une période charnière de l'histoire du Canada. Je dis souvent que le Canada est un pays en évolution, un projet qui n'a pas véritablement de fin. Les langues officielles sont un élément important de notre diversité culturelle et nous ont aidés à comprendre et à naviguer les différences dans notre société. Je me réjouis à l'idée de collaborer avec les parlementaires, les représentants du gouvernement et les communautés d'un océan à l'autre pour continuer de tracer la voie de l'appréciation et du respect pour le français et l'anglais dans le Canada moderne.

Raymond Thériège

Aperçu de nos plans

En 2023-2024, le Commissariat aux langues officielles (le Commissariat) commencera la cinquième année de la mise en œuvre de ses priorités stratégiques de 2018-2025 (Vision 2025). Il élaborera et mettra en œuvre des initiatives précises pour répondre aux priorités stratégiques énumérées dans son plan stratégique pluriannuel.

La modernisation de la *Loi sur les langues officielles* (la *Loi*) sera plus que jamais au centre des priorités du Commissariat. Le commissaire aux langues officielles (le commissaire) continuera d'exercer un leadership constant pour que la modernisation de la *Loi* devienne une réalité. Au moment de la rédaction du présent document (mi-janvier 2023), le projet de loi C-13 n'avait pas encore été adopté par le Parlement. En vue de l'entrée en vigueur des nouveaux pouvoirs et des modifications prévus par ce projet de loi, le Commissariat devra, entre autres, apporter les changements organisationnels et procéduraux pertinents et obtenir les fonds et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre.

Le Commissariat mettra à jour et publiera des informations pertinentes à l'intention des institutions, des plaignants, du public canadien et de ses parties prenantes sur les nouveaux processus et les nouvelles exigences de la *Loi*.

Bien que la modernisation de la *Loi* soit au cœur des priorités du Commissariat, l'organisation continuera à collaborer avec les institutions fédérales dans le but de les inciter à remplir leurs obligations actuelles par la *Loi*. Entre autres, les institutions fédérales qui ont élaboré un plan de progrès dans le cadre du Modèle de maturité des langues officielles continueront à progresser de façon constante sur le plan des langues officielles.

Le Commissariat continuera d'élaborer des stratégies de gestion des plaintes afin de s'assurer non seulement de remplir son mandat prévu par la *Loi*, mais aussi de renforcer sa capacité à respecter ses normes de service.

Après avoir surveillé la mise en œuvre du *Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023 : Investir dans notre avenir* au cours des trois dernières années, le Commissariat continuera d'intervenir pour que le prochain plan d'action pour les langues officielles du gouvernement contribue le plus efficacement possible à l'avancement du bilinguisme dans la société canadienne et à la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire, notamment par le versement rapide des fonds octroyés.

Le Commissariat continuera de promouvoir les droits de la population canadienne en matière de langues officielles en usant de son expertise pour faire rapport sur les points forts et faibles des politiques gouvernementales devant les comités permanents des langues officielles de la Chambre des communes et du Sénat. L'organisation devra également faire connaître ses nouveaux moyens d'intervention aux institutions soumises à la *Loi* ainsi qu'au public canadien.

Elle pourra coordonner ses activités de promotion de la dualité linguistique avec d'autres institutions fédérales responsables pour s'assurer de la complémentarité des efforts de chacun.

Enfin, le commissaire poursuivra également ses démarches à titre d'intervenant devant les tribunaux afin de s'assurer que ces derniers continuent de donner une interprétation large et libérale aux droits linguistiques et de veiller à ce que la *Loi* soit mise en œuvre selon son objet.

Responsabilités essentielles

Responsabilité essentielle 1 : Protection des droits liés aux langues officielles

- Le Commissariat incitera les institutions fédérales à respecter leurs obligations prévues par la *Loi*.
- Le Commissariat interviendra de façon ciblée auprès des institutions fédérales et de ses partenaires afin d'influencer la mise en œuvre du prochain plan d'action sur les langues officielles.

Responsabilité essentielle 2 : Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne

- Le Commissariat exercera un leadership continu afin que le gouvernement effectue une réelle modernisation de la *Loi* et il mettra en œuvre les changements qui découleront de la nouvelle *Loi*.
- Le Commissariat fondera ses activités de soutien à la vitalité des langues officielles sur une vision contemporaine de la dualité linguistique dans un Canada en évolution.

De plus, le Commissariat s'engage à continuer à favoriser une culture de collaboration et d'optimisation des ressources au sein de son organisation et dans le cadre d'un environnement de travail hybride.

Pour de plus amples renseignements sur les plans du Commissariat consulter la section « Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus et principaux risques » du présent plan.

Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus et principaux risques

Cette section contient des renseignements sur les ressources et les résultats prévus du Ministère pour chacune de ses responsabilités essentielles. Elle contient également des renseignements sur les principaux risques liés à l'atteinte de ces résultats.

Protection des droits liés aux langues officielles

Description

Dans le cadre de cette responsabilité essentielle, le Commissariat prend les mesures nécessaires, dont le traitement des plaintes, les vérifications et les interventions, pour faire respecter la *Loi* et les droits linguistiques de la population canadienne.

Faits saillants de la planification

L'adoption du projet de loi C-13 apportera des changements majeurs aux pouvoirs du commissaire en vue de mieux protéger les droits linguistiques de la population canadienne. Ainsi, au cours de l'année 2023-2024, le Commissariat continuera de se préparer afin de pouvoir mettre en œuvre les mesures comprises dans ce projet de loi dès son adoption. Il s'agira notamment d'achever la révision et la mise à jour du processus d'enquête afin d'intégrer les nouveaux pouvoirs, ce qui implique l'actualisation des outils internes, comme les procédures et directives, ainsi que la formation des employés sur les différentes nouveautés. Plusieurs équipes de travail ont été mises en place et continueront à se pencher sur cette préparation à la mise en œuvre.

Le Commissariat continuera d'inciter les institutions fédérales à respecter leurs obligations prévues par la *Loi* par diverses interventions au cours de l'année. Le traitement des plaintes, notamment par le biais d'enquêtes, figure parmi les outils à sa disposition.

Aussi, le Commissariat reverra sa stratégie de vigie pour le prochain plan d'action sur les langues officielles, à la lumière des constats tirés de son rapport sur le *Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023* et des recommandations mises de l'avant pour créer et mener des interventions auprès du gouvernement fédéral et de ses partenaires afin de favoriser une mise en œuvre efficace et opportune du prochain plan d'action pour les langues officielles. Ainsi, le Commissariat élaborera, d'une façon horizontale, des stratégies de mobilisation des différents intervenants clés, y compris les institutions fédérales, les parlementaires, les communautés de langue officielle en situation minoritaire et les autres groupes d'intérêt au bénéfice de la population canadienne.

De plus, le commissaire poursuivra ses démarches à titre d'intervenant devant les tribunaux afin de s'assurer que les droits linguistiques continuent de recevoir une interprétation large et libérale et de veiller à ce que la *Loi* soit mise en œuvre selon son objet.

Innovation

Le Commissariat revoit continuellement ses outils et ses processus pour mieux protéger les droits linguistiques de la population canadienne. La modernisation de la *Loi* apportera beaucoup de changements au chapitre des pouvoirs du commissaire. Ainsi, aucune initiative innovatrice n'est prévue, car l'organisation se concentrera à la mise en œuvre des changements proposés ainsi qu'aux activités courantes.

Principaux risques

Le Commissariat a réalisé son évaluation annuelle des risques. Les deux principaux risques cernés sont sa capacité à répondre aux priorités stratégiques et opérationnelles ainsi que sa capacité à soutenir son mandat. La modernisation de la *Loi* aura une forte incidence sur ces risques. En vue de les atténuer, le Commissariat a déjà pris des mesures, comme la mise en place d'un groupe de travail spécial sur la modernisation et d'équipes de travail qui se penchent déjà sur les priorités stratégiques de l'organisation. Le Comité exécutif continuera d'examiner périodiquement la question des ressources afin de bien préparer et soutenir l'organisation.

Résultats prévus pour la protection des droits liés aux langues officielles

Le tableau ci-dessous présente, pour la responsabilité essentielle protection des droits liés aux langues officielles, les résultats prévus, les indicateurs de résultats, les cibles et les dates cibles pour l'exercice 2023-2024 ainsi que les résultats réels des trois derniers exercices pour lesquels des résultats réels sont disponibles.

Résultat ministériel	Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2019-2020	Résultat réel 2020-2021	Résultat réel 2021-2022
Les droits liés aux langues officielles sont protégés.	Pourcentage des recommandations du commissaire faites en réponse aux lacunes cernées dans les rapports de vérification et d'enquête qui ont été entièrement ou partiellement mises en œuvre ¹ .	60 %	Mars 2024	72%	81%	57%
	Pourcentage de plaintes et de demandes traitées dans les délais prescrits par les normes de service.	70 %	Mars 2024	46%	50% ²	73%
La population canadienne bénéficie des interventions du commissaire devant les tribunaux.	Pourcentage des recours auxquels le commissaire a participé et qui ont eu une incidence positive sur l'interprétation ou sur l'application de la <i>Loi sur les langues officielles</i> ou de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> .	60 %	Mars 2024	65%	71%	81%

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du Commissariat sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)ⁱ.

¹ À noter que ce pourcentage est basé uniquement sur les recommandations contenues dans les rapports d'enquête du commissaire pour lesquels le Commissariat a effectué un suivi.

² L'augmentation continue du nombre de plaintes reçues au cours des dernières années ainsi que les efforts entrepris pour réduire le nombre de dossiers hors normes en plus du taux de roulement du personnel ont contribué à la non-réalisation de cette norme.

Dépenses budgétaires prévues pour la protection des droits liés aux langues officielles

Le tableau ci-dessous présente, pour la responsabilité essentielle protection des droits liés aux langues officielles, les dépenses budgétaires pour l'exercice 2023-2024 ainsi que les dépenses prévues pour cet exercice et les deux exercices suivants.

Dépenses budgétaires, 2023-2024 (inscrites au budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026
7,899,692\$	7,899,692\$	7,899,692\$	7,899,692\$

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du Commissariat sont accessibles dans l'[InfoBase du GCⁱⁱ](#).

Ressources humaines prévues pour la protection des droits liés aux langues officielles

Le tableau ci-dessous présente, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère allouera pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle pour l'exercice 2023-2024 et les deux exercices suivants.

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2024-2025	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2025-2026
64	64	64

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du Commissariat sont accessibles dans l'[InfoBase du GCⁱⁱⁱ](#).

Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne

Description

Dans le cadre de cette responsabilité essentielle, le Commissariat suscite un intérêt accru pour les enjeux liés à l'avancement de l'égalité du français et de l'anglais dans les institutions fédérales et dans la société canadienne, tout en appuyant le développement et la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Faits saillants de la planification

L'adoption du projet de loi C-13 apportera des changements majeurs dans la sphère des langues officielles. Le cas échéant, le Commissariat devra informer ses différentes parties prenantes afin de clarifier son rôle dans le cadre de la nouvelle version de la *Loi*. La progression de la dualité linguistique du Canada demeure un aspect fondamental du mandat du commissaire. Ainsi, le Commissariat :

- continuera d'intervenir pour que le prochain plan d'action pour les langues officielles du gouvernement contribue le plus efficacement possible à la vitalité des communautés de langue officielle et à l'avancement du bilinguisme dans la société canadienne. Cette approche comprendra notamment des consultations auprès de ses partenaires et des communautés de langue officielle en situation minoritaire;
- veillera à ce que la modernisation de la *Loi* demeure au rang des priorités du gouvernement, continuera d'influencer le gouvernement concernant les réformes nécessaires à la *Loi* et poursuivra un dialogue avec les différents intervenants pour communiquer sa vision et s'informer des différentes prises de position;
- entreprendra des activités de communication afin de faire connaître ses nouveaux moyens d'intervention aux institutions soumises à la *Loi* et au public canadien;
- devra coordonner ses activités de promotion de la dualité linguistique avec d'autres institutions fédérales, dont le ministère du Patrimoine canadien et le Secrétariat du Conseil du Trésor, pour s'assurer de la complémentarité des efforts de chacun;
- déploiera des moyens pour mieux coordonner ses séances d'information auprès d'institutions fédérales dans tout le pays en fonction des besoins cernés par les activités du programme de protection des droits liés aux langues officielles.

Innovation

Le Commissariat continue à chercher des moyens efficaces pour mobiliser les intervenants et promouvoir l'avancement du français et de l'anglais au sein des institutions fédérales et dans la société canadienne. Cependant, aucune initiative innovatrice n'est prévue, car les ressources

limitées du Commissariat se concentreront à la préparation des changements qui découleront de la modernisation de la *Loi* ainsi qu'aux activités courantes.

Principaux risques

Le Commissariat a réalisé son évaluation annuelle des risques. Les deux principaux risques cernés sont sa capacité à répondre aux priorités stratégiques et opérationnelles ainsi que sa capacité à soutenir son mandat. La modernisation de la *Loi* aura une forte incidence sur ces risques. En ce qui a trait à la stratégie d'atténuation, le Commissariat mettra à jour sa stratégie de communication interne et externe en élaborant des activités qui contribueront à la gestion des sous-risques cernés. Cette mesure contribuera entre autres à mieux faire connaître la position du Commissariat dans ce nouveau contexte et à partager son expertise sur les langues officielles au Canada.

Résultats prévus pour l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne

Le tableau ci-dessous présente, pour la responsabilité essentielle avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne, les résultats prévus, les indicateurs de résultats, les cibles et les dates cibles pour l'exercice 2023-2024 ainsi que les résultats réels des trois derniers exercices pour lesquels des résultats réels sont disponibles.

Résultat ministériel	Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2019-2020	Résultat réel 2020-2021	Résultat réel 2021-2022
Les Canadiens connaissent leurs droits linguistiques et ceux des communautés de langue officielle en situation minoritaire et reconnaissent l'importance de la dualité linguistique et du bilinguisme.	Nombre de Canadiens qui ont été informés des enjeux liés à la <i>Loi sur les langues officielles</i> .	350 000	Mars 2024	467,292	443,497	469 129
	Pourcentage de Canadiens qui sont pour la dualité linguistique et le bilinguisme (mesuré tous les cinq ans).	73%	Mars 2026	Non disponible	Non disponible ³	91%
Le commissaire influence les décideurs au Parlement, au sein du gouvernement et dans les communautés en ce qui a trait aux enjeux liés à la <i>Loi sur les langues officielles</i> .	Nombre de délibérations parlementaires faisant référence à la <i>Loi sur les langues officielles</i> ou au Commissariat aux langues officielles, plus particulièrement, ses rapports et ses recommandations.	15	Mars 2024	5 ⁴	99	69
	Pourcentage de recommandations tirées du rapport annuel et des rapports de recherche préparés par le Commissariat aux langues officielles qui ont été partiellement ou entièrement mises en œuvre ⁵ .	60 %	Mars 2024	100 %	S.O. ⁶	S.O. ⁷

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du Commissariat sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{iv}.

³ Étant donné le changement des priorités au cours de l'année 2020-2021, le processus de recherche d'une firme de consultants pour mener le sondage n'a pu commencer qu'en mai 2021. La pandémie de COVID-19 a également causé des retards dans l'approvisionnement. Le sondage sera effectué en 2021-2022.

⁴ Il y a eu moins de travaux parlementaires cette année en raison des vacances d'été, de l'élection fédérale, entre autres.

⁵ Cet indicateur a été modifié en 2018-2019.

⁶ Aucun suivi n'a été effectué en raison des changements de priorité dans l'ensemble du gouvernement fédéral durant la pandémie de COVID-19.

⁷ Le suivi des recommandations a été reporté à 2022-2023 étant donné les changements dans la dernière année, incluant la pandémie.

Dépenses budgétaires prévues pour l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne

Le tableau ci-dessous présente, pour la responsabilité essentielle avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne, les dépenses budgétaires pour l'exercice 2023-2024 ainsi que les dépenses prévues pour cet exercice et les deux exercices suivants.

Dépenses budgétaires, 2023-2024 (inscrites au budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026
7,448,281\$	7,448,281\$	7,448,281\$	7,448,281\$

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du Commissariat sont accessibles dans l'[InfoBase du GC^v](#).

Ressources humaines prévues pour l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne

Le tableau ci-dessous présente, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère allouera pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle pour l'exercice 2023-2024 et les deux exercices suivants.

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2024-2025	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2025-2026
57	57	57

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du Commissariat sont accessibles dans l'[InfoBase du GC^{vi}](#).

Services internes : résultats prévus

Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse respecter ses obligations et exécuter ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion et de surveillance;
- services des communications;
- services juridiques;
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion des finances;
- services de gestion de l'information;
- services de technologie de l'information;
- services de gestion des biens immobiliers;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion des acquisitions.

Puisque les recours judiciaires sont prévus dans la *Loi*, les services juridiques du Commissariat sont exclus des services internes et font partie intégrante de son programme de la protection des droits liés aux langues officielles. Il en va de même pour les services des communications du Commissariat qui, étant donné leur mandat particulier, ne sont pas compris dans les services internes, mais font plutôt partie du programme de l'avancement des langues officielles.

Faits saillants de la planification

Le Commissariat demeure engagé à favoriser une culture de collaboration et d'optimisation des ressources, plus particulièrement dans le milieu de travail. L'organisation continue d'explorer les diverses façons de maintenir un milieu de travail collaboratif qui permet d'appuyer l'atteinte des objectifs de travail fixés.

Dans le contexte de la modernisation des organisations du gouvernement du Canada vers les services et le numérique dans la gestion et la prestation de services, l'information et les données, la technologie de l'information et la cybersécurité à l'ère du numérique, le Commissariat continuera à tirer parti des technologies pour mieux appuyer ses priorités et son mandat. Pour ce faire, le Commissariat poursuivra l'optimisation de son investissement dans sa plateforme de gestion des relations avec la clientèle. Cette plateforme offre une approche organisationnelle qui améliore le service à la clientèle et l'intégration des programmes. De plus, le Commissariat poursuivra ses activités relatives aux exigences de la Politique sur les services et le numérique du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Avec la modernisation de la *Loi*, le Commissariat continuera d'évaluer sa capacité à répondre aux nouvelles exigences qui lui seront ajoutées. La mise en œuvre des nouveaux pouvoirs nécessitera l'appui des services internes dans l'évaluation de la capacité de l'organisation à opérationnaliser les changements, l'obtention des ressources humaines et financières supplémentaires et la mise à jour des outils technologiques, entre autres. L'exercice de révision de la structure organisationnelle du Commissariat se poursuivra afin de mieux soutenir le mandat élargi du commissaire.

Somme toute, ces activités permettront une intégration de l'ensemble du mandat et des objectifs du Commissariat en regroupant la totalité des fonctions et des secteurs.

Planification de l'attribution des marchés aux entreprises autochtones

Comme il fait partie de la phase 3, le Commissariat devra atteindre l'objectif minimal de 5 % au cours de l'exercice 2024-2025. Cela dit, les efforts nécessaires seront déployés pour atteindre l'objectif minimal de 5 % de façon proactive. L'organisation utilisera les outils de Services publics et Approvisionnement Canada et de Services partagés Canada qui ont une capacité autochtone lorsque possible et consultera le répertoire des entreprises autochtones pour trouver des entreprises autochtones qui peuvent répondre à ses besoins.

Description du champ de déclaration de 5 %	Pourcentage de réalisation, 2021-2022	Cible visée pour 2022-2023	Cible prévue pour 2022-2023
Pourcentage total de marchés passés avec des entreprises autochtones	S.O.	S.O.	S.O.

Dépenses budgétaires prévues pour les services internes

Le tableau ci-dessous présente, pour les services internes, les dépenses budgétaires pour l'exercice 2023-2024 ainsi que les dépenses prévues pour cet exercice et les deux exercices suivants.

Dépenses budgétaires, 2023-2024 (inscrites au budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026
7,222,575\$	7,222,575\$	7,222,575\$	7,222,575\$

Ressources humaines prévues pour les services internes

Le tableau ci-dessous présente, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère aura besoin pour fournir ses services internes au cours de l'exercice 2023-2024 et des deux exercices suivants.

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2024-2025	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2025-2026
44	44	44

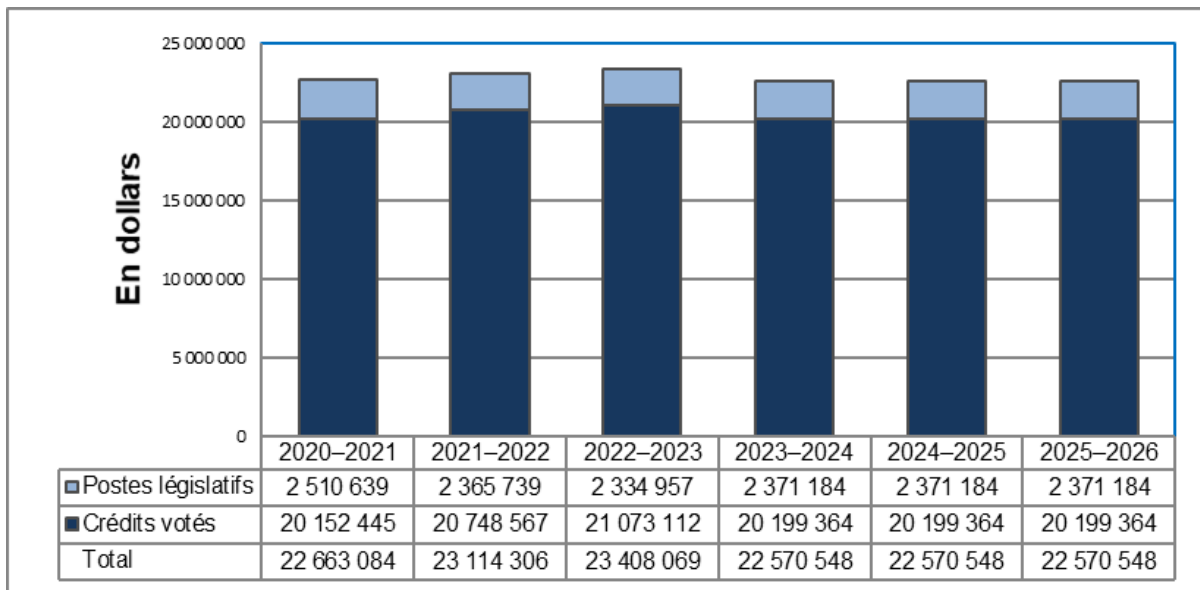
Dépenses et ressources humaines prévues

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines du ministère prévues pour les trois prochains exercices et compare les dépenses prévues pour l'exercice 2023-2024 avec les dépenses réelles pour l'exercice en cours et l'exercice précédent.

Dépenses prévues

Dépenses ministérielles de 2020-2021 à 2025-2026

Le graphique ci-dessous présente les dépenses prévues (votées et législatives) au fil du temps.



L'écart entre les dépenses de 2021-2022 et les prévisions de dépenses de 2022-2023 est principalement dû aux autorités supplémentaires reçues en 2022-23 en lien avec la mise en œuvre des taux de rémunération révisés du Groupe de la direction (EX) et la diminution des

dépenses en immobilisations, les travaux de réaménagement des espaces des bureaux initiés en 2021-22 étant majoritairement complétés en 2022-23.

Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur les dépenses pour chaque responsabilité essentielle du Commissariat et pour ses services internes pour 2023-2024 et les autres exercices pertinents.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses réelles 2020-2021	Dépenses réelles 2021-2022	Prévisions des dépenses 2022-2023	Dépenses budgétaires 2023-2024 (inscrites au budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026
Protection des droits liés aux langues officielles	7,657,634\$	7,821,975\$	8,192,824\$	7,899,692\$	7,899,692\$	7,899,692\$	7,899,692\$
Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne	6,911,473\$	7,080,393\$	7,724,663\$	7,448,281\$	7,448,281\$	7,448,281\$	7,448,281\$
Total partiel	14,569,107\$	14,902,368\$	15,917,487\$	15,347,973\$	15,347,973\$	15,347,973\$	15,347,973\$
Services internes	8,093,977\$	8,211,938\$	7,490,582\$	7,222,575\$	7,222,575\$	7,222,575\$	7,222,575\$
Total	22,663,084\$	23,114,306\$	23,408,069\$	22,570,548\$	22,570,548\$	22,570,548\$	22,570,548\$

Ressources humaines prévues

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur les ressources humaines, en équivalents temps plein (ETP), pour chaque responsabilité essentielle du Commissariat et pour ses services internes pour 2023-2024 et les autres exercices pertinents.

Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels 2020-2021	Équivalents temps plein réels 2021-2022	Prévisions d'équivalents temps plein 2022-2023	Équivalents temps plein prévus 2023-2024	Équivalents temps plein prévus 2024-2025	Équivalents temps plein prévus 2025-2026
Protection des droits liés aux langues officielles	67	67	63	64	64	64
Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne	55	54	53	57	57	57
Total partiel	122	121	116	121	121	121
Services internes	46	46	47	44	44	44
Total	168	167	163	165	165	165

Notre niveau d'effectif est demeuré constant en 2020-21 et 2021-22. Une légère diminution des équivalents temps complet (ETP) est observé pour 2022-23, reflet d'un taux de roulement normal du personnel. Les années prochaines reflètent les ressources approuvées à l'heure actuelle.

Budget des dépenses par crédit voté

Des renseignements sur les crédits du Commissariat sont accessibles dans le [Budget principal des dépenses 2023-2024](#)^{vii}.

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensés prospectifs donne un aperçu des opérations du Commissariat aux langues officielles de 2022-2023 à 2023-2024.

Les montants des prévisions et les montants prévus dans le présent état des résultats ont été préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les montants des prévisions et les montants prévus qui sont présentés dans d'autres sections du plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouvent sur le [site Web du Commissariat aux langues officielles](#)^{viii}.

État des résultats condensé prospectif pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 (en dollars)

Renseignements financiers	Prévisions des résultats 2022-2023	Résultats prévus 2023-2024	Écart (résultats prévus 2023-2024 moins prévisions des résultats 2022-2023)
Total des dépenses	26,343,433\$	26,110,583\$	232,850\$
Total des revenus	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	26,343,433\$	26,110,583\$	232,850\$

Le coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts prévus en 2023-24 devraient diminuer de 232,850 \$ comparativement au coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts des résultats prévisionnels de 2022-23.

Cette diminution s'explique principalement par l'inclusion du report de budget de fonctionnement dans la prévision des résultats de 2022-23 et des dépenses non-récurrentes engagées en 2022-23 pour le réaménagement des espaces de bureaux.

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : L'honorable Dominic LeBlanc, c.p., c.r., député

Administrateur général : Raymond Thériège, Commissaire aux langues officielles

Portefeuille ministériel : Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités

Instruments habilitants : [Paragraphe 56\(1\)^{ix}](#) de la *Loi sur les langues officielles*

Année d'incorporation ou de création : 1970

Autres : Le commissaire aux langues officielles est nommé par commission sous le grand sceau, après approbation par résolution de la Chambre des communes et du Sénat. Il relève directement du Parlement.

Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités

Des renseignements sur la raison d'être, le mandat et le rôle du commissariat aux langues officielles se trouvent dans le [site Web](#) du Commissariat aux langues officielles^x.

Des renseignements sur les engagements de la lettre de mandat du Commissariat aux langues officielles se trouvent dans la [lettre de mandat du ministre](#).

Contexte opérationnel

Des renseignements sur le contexte opérationnel se trouvent dans le [site Web](#) du Commissariat aux langues officielles^{xi}.

Cadre de présentation de rapports

Le cadre ministériel des résultats et le répertoire des programmes approuvés site Web du Commissariat aux langues officielles pour 2023-2024 sont illustrés ci-dessous.

Cadre ministériel des résultats	Responsabilité essentielle : Protection des droits liés aux langues officielles		Responsabilité essentielle : Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne		Services internes
	Les droits liés aux langues officielles sont protégés.	Pourcentage des recommandations du commissaire faites en réponse aux lacunes cernées dans les rapports de vérification et d'enquête qui ont été entièrement ou partiellement mises en œuvre.	Les Canadiens connaissent leurs droits linguistiques et ceux des communautés de langue officielle en situation minoritaire et reconnaissent l'importance de la dualité linguistique et du bilinguisme.	Nombre de Canadiens qui ont été informés des enjeux liés à la <i>Loi sur les langues officielles</i> .	
		Pourcentage de plaintes et de demandes traitées dans les délais prescrits par les normes de service.		Pourcentage de Canadiens en faveur de la dualité linguistique et du bilinguisme.	
	La population canadienne	Pourcentage des recours auxquels le commissaire a	Le commissaire influence les	Nombre de délibérations	

	bénéficie des interventions du commissaire devant les tribunaux.	participé et qui ont eu une incidence positive sur l'interprétation ou l'application de la <i>Loi sur les langues officielles</i> ou de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> .	décideurs au Parlement, au sein du gouvernement et dans les communautés en ce qui a trait aux enjeux liés à la <i>Loi sur les langues officielles</i> .	parlementaires faisant référence à la <i>Loi sur les langues officielles</i> ou au Commissariat aux langues officielles, plus particulièrement, ses rapports et ses recommandations.	
				Proportion de recommandations tirées du rapport annuel et des rapports préparés par le Commissariat aux langues officielles qui ont été entièrement ou partiellement mises en œuvre.	

Répertoire des programmes	Protection des droits liés aux langues officielles	Avancement des langues officielles
---------------------------	--	------------------------------------

Renseignements connexes sur le répertoire des programmes

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes du Commissariat aux langues officielles sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{xii}.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le [site Web](#) du Commissariat aux langues officielles.

- ▶ Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- ▶ Analyse comparative entre les sexes plus;
- ▶ Initiatives horizontales
- ▶ Financement pluriannuel initial
- ▶ Programme à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable des Nations Unies

Dépenses fiscales fédérales

Le plan ministériel du Commissariat aux langues officielles ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales.

Les mesures fiscales relèvent du ministre des Finances. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût des dépenses fiscales fédérale dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)^{xiii}. Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédéraux connexes, ainsi que sur les évaluations fiscales, les rapports de recherche et les analyses comparatives entre les sexes plus.

Coordonnées de l'organisation

Adresse postale

30, rue Victoria, 6e étage

Gatineau, Quebec K1A 0T8

Numéro(s) de téléphone : 819-420-4877 ou 1-877-996-6368

Numéro(s) de télécopieur : 819-420-4873

Adresse(s) de courriel : information@clo-ocol.gc.ca

Site(s) Web : www.languesofficielles.gc.ca

Annexe : définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA Plus])

Approche analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes et des initiatives sur les femmes, les hommes et les personnes de divers genres en tenant compte de multiples facteurs, qui incluent la race, l'ethnicité, la religion, l'âge ainsi que les déficiences physiques et intellectuelles.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui comprend les responsabilités essentielles du ministère, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures normales de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

expérimentation (experimentation)

Conduite d'activités explorant, mettant à l'essai et comparant les effets et les répercussions de politiques et d'interventions afin d'étayer la prise de décision et d'améliorer les résultats pour les Canadiens. L'expérimentation est liée à l'innovation, mais est distincte de celle-ci. L'innovation représente l'essai de quelque chose de nouveau, alors que l'expérimentation suppose une comparaison rigoureuse de résultats. Par exemple, le lancement d'une nouvelle application mobile pour communiquer avec les Canadiens peut être une innovation, mais l'essai systématique de la nouvelle application et la comparaison de celle-ci par rapport à un site Web existant ou à d'autres outils pour voir lequel permet de joindre le plus de personnes est une expérimentation.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Document énonçant les priorités, les programmes, les résultats attendus et les ressources connexes requises d'un ministère sur une période de trois ans qui commence à l'exercice indiqué dans le titre du document. Les plans ministériels sont présentés au Parlement chaque printemps.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2022-2023, les priorités pangouvernementales correspondent aux thèmes de haut niveau qui décrivent le programme du gouvernement énoncé dans le discours du Trône de 2021 : protéger les Canadiens de la COVID-19, aider les Canadiens durant la pandémie, rebâtir en mieux – une stratégie pour améliorer la résilience de la classe moyenne, le pays pour lequel nous menons ce combat.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Présentation d'information sur le rendement réel d'un ministère au cours d'un exercice par rapport à ses plans, priorités et résultats attendus énoncés dans son plan ministériel pour cet exercice. Les rapports sur les résultats ministériels sont présentés au Parlement chaque automne.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes d'un ministère qui décrit la manière dont les ressources sont organisées pour s'acquitter des responsabilités essentielles du ministère et atteindre ses résultats prévus.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (departmental result)

Changement qu'un ministère cherche à influencer. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats du niveau des programmes.

Notes en fin d'ouvrage

- i. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- ii. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- iii. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- iv. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- v. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- vi. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- vii. Budget principal des dépenses 2022-2023, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal.html>
- viii. Commissariat aux langues officielles, *Transparence* <https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/transparence/index>
- ix. Canada, *Loi sur les langues officielles* (L.R.C. (1985), ch. 31 (4^e suppl.)), paragraphe 56(1) (<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/o-3.01/>)
- x. Commissariat aux langues officielles, *Mandat et rôles*, <https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/apropos/mandat>
- xi. Commissariat aux langues officielles, *Transparence*, <https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/transparence/index>
- xii. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xiii. Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/depenses-fiscales.html>